

ABONNEMENT

| SAUMUR | |
|------------|--------|
| En an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| POSTE | |
| En an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
à chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

| | |
|------------------------|----|
| Annonces, la ligne.... | 20 |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 SEPTEMBRE

M. de Morès et le Czar

La *Libre Parole* a ouvert une souscription pour les Russes, victimes du choléra et de la famine. Vendredi, le *Figaro* disait que M. le baron de Mohrenheim avait refusé de recevoir l'argent provenant de cette souscription, à cause du caractère politique qu'on avait voulu lui donner et de certaines indications contenues dans la liste des souscripteurs. L'ambassadeur aurait agi conformément aux ordres du Czar.

Samedi, la *Libre Parole*, qui avait adressé directement sa souscription au Comité de secours présidé par le grand-luc héritier, à Pétersbourg, publiait le reçu de ce Comité ; mais elle ne s'en tenait pas là. Contrariée sans doute de l'attitude que l'on attribuait à M. le baron de Mohrenheim, elle le mettait, en cause d'une manière inattendue.

Voici une lettre qui pourrait bien provoquer quelque incident diplomatique :

« Mon cher Drumont,

« Ce matin, le *Figaro* publie une note dans laquelle il déclare que c'est sur l'ordre de S. M. l'Empereur de Russie que M. de Mohrenheim, refusant un accusé de réception au journal la *Libre Parole*, crut devoir adresser une lettre de remerciements au sujet d'une collecte faite dans un cirque.

« M. de Mohrenheim a, dans d'autres circonstances, au nom de la Russie, sollicité le concours de nos amis ; ce concours ne lui a pas été marchandé, il aurait pu s'en souvenir.

« Au moment de l'affaire des blés empoisonnés, il me fit prier d'agir avec mes amis ; il me répéta plus tard, de vive voix, ce qu'il m'avait fait dire, et me tint les propos suivants :

« Nous ne savons avec qui traiter ici ; une grande partie des fonctionnaires publics et toute la presse sont entre les mains des Juifs et des Anglais ; je n'ai pas d'argent pour lutter et les Anglais prodiguent le leur.

« Clémenceau attaque ouvertement, dans les couloirs de la Chambre, l'alliance russe ; je suis très inquiet, je ne sais sur qui m'appuyer. »

« L'ambassadeur me dit aussi :

« Au moment de l'emprunt russe, Rothschild l'a combattu ouvertement, et, pour écraser le marché il a vendu d'énormes coupures de rente française que lui seul possède. »

« J'ai eu encore d'autres conversations avec M. de Mohrenheim, que je publierai s'il y a lieu.

« On se rappelle la réunion du Tivoli-Waux-Hall, et mes paroles à propos de Clémenceau.

« Cette réunion fut faite et ces paroles furent prononcées pour être agréables à l'ambassadeur de Russie et pour créer un courant d'opinion capable de déjouer les manœuvres de nos ennemis communs.

« Cordialement à vous.

» MORÈS. »

« Nous ne savons avec qui traiter ici. » — Ce mot avait été dit déjà par un autre ambassadeur dans une circonstance importante. Il est tellement dans la logique des situations, que M. de Mohrenheim est obligé de le répéter à son tour. Il peint la République française, en face des puissances étrangères. Quand on veut traiter, il n'y a personne.

Nous attendons les explications que cette lettre doit amener.

Les Anglais peuvent continuer de prodiguer leur argent ; ils ne parleront point. Les fonctionnaires n'en diront probablement pas plus long. Mais on serait curieux de connaître l'avis de M. Clémenceau, celui de M. de Rothschild et celui de M. Ribot.

M. Clémenceau, qui a une si large part de responsabilité dans l'accaparement de l'Égypte par les Anglais, ne voudra pas laisser dire qu'il leur sert d'interprète en France pour « attaquer l'alliance russe dans les couloirs de la Chambre. »

M. Ribot tiendra aussi à cœur d'expliquer au public comment il se fait que, lorsqu'un ambassadeur veut « traiter », il ne sait avec qui conclure, tout le monde se refusant par défaut d'autorité, à moins que ce ne soit par manque d'intelligence.

Cette lettre va probablement causer des embarras à plusieurs personnes. A ce point de vue, la publication qui en est faite se comprend, puisque c'est le but qu'on se proposait. Mais son auteur, russophile ardent, s'est-il bien rendu compte du contre-coup qu'elle pouvait produire ? En attaquant l'ambassadeur de Russie, il touche le Czar ; il ne le visait point, et il ne faut pas exagérer la portée de cet incident, mais, dans quelque mesure, il l'atteint. Nous souhaitons qu'il ne l'ait pas blessé.

Divagations jacobines

La *Lanterne* ne veut pas de la fête du 15 août, de la fête de l'Assomption ; elle ne veut, d'ailleurs, d'aucune fête religieuse, par la raison que « les fêtes religieuses sont un reste humiliant de l'ancienne sujétion de l'Etat » au Vatican », ce qui est, en effet, concluant. « Notre histoire nationale », disent les juifs de la *Lanterne*, qui se connaissent particulièrement en tout ce qui est national et français, « notre histoire nationale est assez riche de dates glorieuses pour n'avoir aucun emprunt à faire à l'histoire de l'Église. »

Et la *Lanterne* propose un système heureux de substitutions :

« Pour Pâques, on aurait le 1^{er} mai, date de la réunion des Etats généraux, cette première étape de la Révolution ; pour l'Ascension, le 20 juin, affirmation de la souveraineté de la représentation nationale ; après le 14 juillet, que nous avons déjà par hasard, le 10 août, pour remplacer l'Assomption du 15 août ; puis le 22 septembre qui vaudrait bien la Toussaint ; l'anniversaire de Jemmapes, l'une des premières victoires de la République sur la coalition des rois, serait avantageusement substitué à la Noël. »

A ces fêtes nouvelles, il faudrait des rites nouveaux ; on en pratiquait un d'excellent en

1793, sur la place de la Révolution et ailleurs. Nous voulons croire que si la *Lanterne* n'en parle pas, c'est un pur oubli, et qu'elle ne l'estime pas moins.

LES ÉCOLES RUINEUSES

Quelques faits concernant la politique scolaire républicaine, extraits d'un rapport sur l'instruction primaire, présenté au Conseil général de Maine-et-Loire par M. le comte de la Bourdonnaye :

« Dans la commune de Neuvy, l'instituteur laïque n'a pas un élève, pas un seul. Cela ne l'empêche pas de se trouver à l'étroit dans son école. L'inspecteur d'académie, partageant son sentiment, tourmente le Conseil municipal pour obtenir sans retard des améliorations coûteuses dans le logement de cet instituteur inoccupé ; vous comprenez bien que la cage habitée par l'ennui a besoin d'être plus belle. Le préfet suit l'exemple de l'inspecteur d'Académie.

« Ne serait-il pas plus sage, demande avec raison le rapporteur du Conseil général, de faire une économie plus radicale en supprimant un poste devenu inutile ? »

« Mais on peut être sûr que le gouvernement républicain ne l'entendra pas ainsi. Pour lui, moins un instituteur a d'élèves, plus il mérite d'être soutenu comme personnifiant plus complètement l'esprit d'une des lois fondamentales du régime.

« Dans une autre commune de Maine-et-Loire, à Tilliers, les habitants ont été forcés de contracter une dette de 28,301 fr., pour la construction d'une école publique de filles ; ils sont surimposés pour trente ans. Dans l'école en question, le nombre des élèves varie de trois à cinq. Le préfet et l'inspecteur d'académie veulent encore faire construire par la même commune une école de hameau.

« Plus loin, le rapport de M. de la Bourdonnaye ajoute :

« A Angers et ailleurs, des repas et des vêtements sont distribués gratuitement aux enfants pauvres des écoles publiques ; mais les élèves des écoles privées ne participent pas à cette distribution et la philanthropie qui mérite aux donateurs les félicitations de M. l'inspecteur d'académie prend, dans ce cas, l'apparence d'une véritable prime aux écoles laïques. »

« Voilà ce que les ralliés appellent l'apaisement »

LE PRÉSIDENT EN SAVOIE

Le voyage du Président de la République en Savoie se poursuit sans incident.

Les dépêches officielles annoncent qu'à la suite d'un échange de télégrammes entre le duc Georges de Leuchtenberg, cousin du Czar, et M. Carnot, une entrevue aura lieu entre eux à Aix-les-Bains.

D'autre part, aujourd'hui, M. de Freycinet et M. Ribot iront saluer le roi de Grèce au nom du Président de la République.

LE NONCK A ROME

Les journaux de Paris annoncent que le Pape a fait appeler à Rome M^r Ferrata, nonce à Paris, pour lui demander des détails exacts et circonstanciés relativement à la situation en France et aux sentiments réels des catholiques français sur la question de l'Église et de l'Etat.

Le Pape veut également s'occuper avec le nonce de la nomination de nouveaux évêques français.

MORT AU TONKIN

Si cela continue, le Tonkin, officiellement pacifié (1), va devenir le tombeau des meilleurs officiers de l'expédition permanente contre les bandes de pirates.

Le ministère de la marine n'a pas encore fait connaître — mais on vient de le notifier à la famille — le décès du distingué capitaine Watrin, du 1^{er} étranger, tué le 17 août, dans l'un de ces petits engagements meurtriers qui déciment peu à peu nos vaillantes troupes.

LE CHOLÉRA

L'épidémie cholérique a pris avant-hier une certaine aggravation à Paris, et dans la soirée on constatait à l'Hôtel-Dieu une douzaine de cas nouveaux et deux décès presque foudroyants.

A la préfecture de police on refuse tous les renseignements. Plusieurs décès ont été constatés dans différents quartiers.

L'administration s'oppose à toute communication. On cache le chiffre des accidents cholériques, ce chiffre est sérieux ; il augmente chaque jour.

On songe à créer sur les remparts de nouveaux centres de désinfection, au cas où l'épidémie se propagerait.

ÉTRANGER

CURIEUX INCIDENT A MOSCOU

Un incident qui mérite d'être rapporté s'est passé ces jours derniers dans un restaurant de la ville de Moscou.

Trois savants allemands, parmi lesquels le docteur Virchow, le fils du célèbre professeur, prenaient leurs repas en compagnie de Russes dans ce restaurant, lorsque l'hôtelier, les entendant parler français, fit jouer à son orgue la *Marseillaise*.

Les clients restant impassibles, le restaurateur s'approcha d'eux avec trois bouquets tricolores et leur exprima son profond attachement pour la France et sa haine contre les Allemands.

Tête de ceux-ci et des Russes, qui expliquèrent alors à l'hôtelier son erreur.

Celui-ci ne s'émut pas davantage de sa méprise et s'écria :

« Vos observations ne me touchent pas. Si vos amis sont des Allemands, tant pis pour eux ; tout le temps qu'ils seront chez moi, ils entendront jouer la *Marseillaise* et nous crierons tous : « Vive la France ! A bas l'Allemagne ! »

Lorsqu'il eut proféré ce cri, tous les garçons du restaurant le répétèrent à plusieurs reprises — et force fut au jeune Virchow de quitter le restaurant avec ses amis.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

VILLE DE SAUMUR

Statistique sanitaire du mois d'août 1892

NOMBRE DE DÉCÈS

| | |
|----------------------------------|-------------------|
| Diphthérie..... | 1 |
| Pluie pulmonaire..... | 6 |
| Autres tuberculoses..... | 2 |
| Tumeur..... | 2 |
| Paralysie..... | 1 |
| Ramollissement cérébral..... | 2 |
| Maladies organiques du cœur..... | 1 |
| Diarrhée..... | 11 dont 7 enfants |
| Autres causes de mort..... | 4 |

Total..... 30 décès.

Saumur, le 3 septembre 1892.

Le Maire, L. VINSONNEAU.

On voit, d'après cette statistique, que l'état sanitaire de Saumur est excellent, malgré la température sénégalienne que nous avons eue à supporter.

École d'Application de Cavalerie de Saumur

LIEUTENANTS D'ARTILLERIE

Par décision ministérielle du 4^e septembre 1892, les lieutenants d'artillerie dont les noms suivent ont été désignés pour suivre les cours de l'École d'application de cavalerie en qualité d'officiers d'instruction, savoir :

MM.

Bourdain, du 30^e régiment.

Latour, du 17^e régiment.

Coblentz, du 29^e régiment (11^e batterie détachée à la Fère).

Blomart, du 11^e régiment.

Bunoust, du 26^e régiment.

Maure, du 25^e régiment.

Lips, du 5^e régiment.

Tréguier, du 7^e régiment.

Durand, du 33^e régiment (9^e batterie détachée à Saint-Mihiel).

Barbary de Langlade, du 21^e régiment.

Experton, du 36^e régiment.

Lefebure, du 16^e régiment.

Vedel, du 38^e régiment.

Piquemal, du 3^e régiment.

Laperche, du 23^e régiment.

Mendes-Bonito, du 24^e régiment.

Gilbert, du 32^e régiment.

Marty, du 32^e régiment (12^e batterie détachée à Lunéville).

Lapierre, du 12^e régiment.

SOUS-OFFICIERS

M. de Freycinet, ministre de la guerre, vient de fixer le nombre des sous-officiers de cavalerie à admettre pour suivre les cours de l'École de Saumur en 1892-1893.

Le chiffre des admissibles était de 221 ; il n'y aura que 74 élus.

L'EXPOSITION DE SAUMUR

Il y a un an déjà qu'à la date de ce jour s'ouvrait, et bientôt après battait son plein l'Exposition de Saumur. Le succès qu'elle obtint est encore dans toutes les mémoires ; il y restera longtemps gravé, non seulement en raison de ce succès proprement dit, mais aussi par le peu d'espérance qu'on avait fondé sur un essai dont la fin pouvait être un désastre, et qui ne fut au contraire qu'un triomphe.

Du 5 au 21 septembre, par une température radieuse, plus de cent mille étrangers se sont succédé dans notre splendide manège des Ecuyers et les nombreuses annexes de l'Exposition. Un dimanche, le 13 septembre, on compta près de 25,000 entrées. Enfin notre petite et charmante ville sut donner, avec le concours de tous, un tel éclat et un tel luxe à ses fêtes, que nos hôtes en furent complètement émerveillés.

Aussi devons-nous, en vue d'une seconde Exposition, en parler quelquefois et y penser toujours.

LA QUESTION DES FOURNITURES

Nous lisons dans le *Courrier de Saumur* de samedi soir :

« L'Echo Saumurois d'hier nous invite à défendre les droits d'un journal qui vient d'inaugurer contre la municipalité actuelle une triste campagne de dénigrement.

» Nous refusons absolument de prendre la parole dans toute discussion où l'intérêt personnel seul est en jeu.

» Le *Courrier de Saumur* est ici l'organe de la démocratie saumuroise. Il est à sa disposition pour tout ce qui touche à l'intérêt supérieur de la République. Il l'a assez prouvé depuis plus de vingt années et son désintéressement est assez connu. C'est à elle, c'est à cette démocratie et à ses élus, de voir quelle attitude il faut prendre devant des attaques dont ils connaissent très bien les mobiles.

» Il s'agit d'une question de boutique. Nous visons plus haut et plus loin, et nous ne voulons pas que, dans cette question par trop terre à terre, personne puisse nous accuser d'être juge et partie.

» La démocratie saumuroise doit savoir de

quel côté se trouvent la modération, la justice et le droit.

» A elle de faire son devoir. »

La *Petite Loire* n'est donc pas également « l'organe de la démocratie saumuroise » ? Quand a-t-elle négligé « l'intérêt supérieur de la République » ? Les républicains et les élus du Conseil ne lui ont pas cependant ménagé, pendant la campagne électorale, les témoignages de satisfaction.... et les promesses !!

Nous savons de bonne source que si quelques-uns renaissent — on ne sait pourquoi, — beaucoup pensent que le droit, la justice et les vieux principes démocratiques sont pour l'Égalité de tous les citoyens — du parti républicain — devant les faveurs municipales.

Nous donnerons demain le compte rendu de la séance du Conseil municipal de samedi soir.

Excursion de la Société anthropologique à Saumur

Les membres de la Société anthropologique, en mission dans la vallée de la Loire, se sont arrêtés hier à Saumur.

Après avoir visité le Musée de Saumur, les monuments druidiques de Bagnoux et différents édifices de la ville, ils sont partis pour Tours hier soir à cinq heures.

M. Lemariner, conservateur du Musée, avait reçu les voyageurs à la gare et les a conduits dans leur excursion saumuroise.

LES ENVOIS PAR LA POSTE

La loi du 20 juillet 1892 a autorisé l'expédition par la poste d'envois à livrer contre remboursement de leur valeur, jusqu'à concurrence de 2,000 francs.

Ce nouveau service fonctionnera dans tous les bureaux de poste sans exception, en France, en Corse et en Algérie, à partir du 1^{er} octobre prochain.

Les objets dûment emballés, ficelés et cachetés, devront porter, en tête de la suscription la mention en toutes lettres de la somme à payer par le destinataire et être accompagnés d'une déclaration de dépôt dont la formule est délivrée gratuitement à tous les guichets des bureaux de poste.

Ils ne peuvent dépasser 560 grammes, et avoir une dimension supérieure à 30 centimètres sur toutes leurs faces.

Chaque envoi est passible :

1^o D'une taxe fixe de recommandation de 0 fr. 25 ;

2^o D'un droit proportionnel de 0 fr. 05 pour 50 grammes ou fraction de 50 grammes ;

3^o D'un droit proportionnel d'assurance de 0 fr. 10 par 500 francs ou fraction de 500 francs.

La transmission à l'ayant-droit du montant

de l'encaissement de la valeur de l'objet expédié contre remboursement, ainsi que le renvoi à l'expéditeur des objets qui n'ont pu être livrés aux destinataires, sont respectivement soumis aux taxes et conditions prévues pour les recouvrements d'effets de commerce, par les lois du 5 avril 1879 et du 17 juillet 1880, et par l'article 29 de la loi de finances du 26 janvier 1892.

Les manœuvres de brigade

On écrit au *Patriote* :

Ainsi que nous l'avons annoncé, le 135^e régiment d'infanterie est parti de Montreuil-Bellay jeudi matin à trois heures.

Voici un résumé des opérations de cette journée aux manœuvres :

Tout d'abord le régiment suit la route de Loudun, qu'il quitte au bout de deux heures de marche, tournant à gauche, près des Trois-Moutiers, pour se rendre à Cernay.

Le 135^e est chargé d'empêcher le 77^e régiment d'entrer à Loudun.

Dans ce but, il occupe successivement les positions suivantes :

De Cernay il se rend à Curçay, où M. le colonel Maillard établit le gros du régiment, composé des 2^e et 3^e bataillons, pendant que la 2^e compagnie du 1^{er} bataillon va prendre position au village, situé en avant, et près du moulin de Vieillard. La 1^{re} compagnie du 1^{er} bataillon s'établit à Pas-de-Jeu-Mission, afin d'empêcher le 77^e régiment de passer pour prendre la route de Loudun. Plusieurs escouades « franches », c'est-à-dire celles formées avec les meilleurs marcheurs, sous le commandement des chefs de section, se postent près de cet endroit et vont occuper des points importants : ponts, embranchements de chemins, etc. ; elles sont chargées de la même mission que la 1^{re} du 1^{er}, empêcher le 77^e de passer.

La réserve, comprenant les 3^e et 4^e compagnies du 1^{er} bataillon, est placée par M. le commandant Cauton, du 1^{er} bataillon, à Rauten.

Le régiment se trouve alors à 12 kilomètres au sud de Loudun.

On attend, pendant quelque temps, en restant sur ces positions, l'attaque de l'ennemi, mais comme sœur Anne, on ne voit rien venir. Le 77^e ne se décidant à attaquer ni à droite, ni à gauche de Curçay, le 135^e quitte ses positions.

Et le combat finit sans avoir jamais commencé.

On s'était borné, de part et d'autre, à prendre position dans les conditions les plus favorables.

C'est M. le général Mourland qui a fait la critique des manœuvres.

A quatre heures du soir, le 77^e régiment, qui était parti le matin, à six heures et demie, de Thouars, où il avait cantonné, est arrivé à Loudun.

» dans le cas contraire, j'ajournerai ma résolution au printemps prochain, et alors j'en épouserai un autre... peut-être. »

Fortifiée par l'adoption de ce plan, qui réunissait le double avantage d'être à la fois absolu et indéterminé, Eléonore se rendit auprès de son père, qui, dès qu'il la vit entrer dans son cabinet, lui dit avec une brusquerie qui décelait toutes les inquiétudes que l'arrangement nouveau entre sa sœur et sa fille lui avait données :

— A qui diable en avais-tu cette après-midi de répondre à ta tante comme tu l'as fait ? Tu es allée au-devant de tous ses désirs, au lieu de les combattre ; dans ta position, tu pouvais difficilement faire une plus grande maladresse.

— Voyons, mon père, répondit Eléonore, auriez-vous trouvé bien convenable que je montrasse plus de désir d'épouser mon cousin que ma tante n'en éprouve de le marier ?

— Subtilités de jeune fille ! je n'entends rien à cela et ne connais que le droit chemin. D'ailleurs ce n'est pas un homme que tu épouses, ce sont des terres, des bois, des herbages, des rentes sur l'État et un titre de baronne.

(A suivre.)

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Eléonore Loubert était dans la première phase de la disposition que nous venons d'analyser. Orgueilleuse et froide, gâtée par un père sur lequel elle avait une supériorité marquée, à peine échappée à une éducation qui n'avait été qu'un cours complet de vanité, sa seule volonté fixe, son unique désir consistait à se créer une position si brillante qu'il lui fût impossible d'en envier une autre. Enfant, elle avait rêvé un mariage qui lui donnerait un grand nom, qu'elle pourrait soutenir avec l'immense fortune de son père, et elle avait caressé cette espérance jusqu'au moment où son orgueil lui avait fait entrevoir qu'il serait bien plus flatteur de tout devoir à elle-même. Son union avec son cousin favorisait cet ambitieux désir, et quand son père la lui avait proposée, elle n'avait pas hésité à répondre qu'elle y consentait.

Peut-être alors partageait-elle les espérances de madame Granval sur le changement de son fils ; peut-être aussi ne souhaitait-elle pas qu'il fût complet ; quoi qu'il en soit, la première visite de son cousin lui avait laissé une impression pénible, et elle voulait, avant tout, consulter sa raison, que, dans l'innocence de son ambition, elle appelait sans doute son cœur.

Triste, parce qu'elle avait été humiliée, mais calme parce qu'elle était sans entraînement, elle repassa tous les souvenirs de la journée qui venait de s'écouler, et elle reconnut, avec un douloureux dépit, que Léonce était frappé d'une de ces nullités ingouvernables qui n'offrent aucun dédommagement à ceux qui en partagent l'humiliation. Que deviendraient les avantages d'une grande existence s'il fallait vivre à la campagne ? Quel mérite y aurait-il à dominer un homme d'une faiblesse d'intelligence évidente, et quelle honte n'y aurait-il pas à être peut-être tyrannisée par lui ? D'un autre côté, si elle renonçait à la main de son cousin, celui-ci n'en trouverait pas moins une autre femme, et si elle était riche, ce qui n'était pas absolument impossible, l'héritière de M. Loubert n'aurait plus la grande existence de la

province, et le château de Courville serait éclipsé par celui du Haut-Mont. Ces divers inconvénients, examinés au point de vue de la vanité, étaient à peu près égaux, et dès lors choisir entre eux devenait une chose difficile.

Eléonore avait trois mois pour réfléchir ; mais comme elle était calculée, elle voulait prendre dans son for intérieur un parti à l'instant même, afin de régler sa conduite sur sa résolution. Néanmoins, elle reconnut bientôt qu'il était préférable pour elle de continuer à temporiser, de manière à rester libre jusqu'au terme fixé pour faire connaître sa décision. Par ce moyen, elle pourrait dire que ce mariage lui convenait, si elle parvenait à vaincre les craintes que lui inspirait le caractère de Léonce, ou le refuser définitivement s'il se présentait pour elle une occasion favorable de contracter une autre alliance. Dans cette dernière espérance, elle aurait encore la ressource de demander à sa tante un nouveau délai pour se prononcer irrévocablement.

Le résultat de sa méditation peut se résumer ainsi :

« Si d'ici trois mois je découvre un moyen certain de gouverner Léonce, je l'épouserai ;

Vingt minutes après, le 135^e régiment, au son d'un joyeux pas redoublé exécuté par son excellente musique, faisait son entrée dans cette ville. Nos braves fantassins ne paraissaient nullement fatigués par cette première journée de manœuvres et marchaient d'un pas très relevé.

2 septembre. — Relâche, comme au théâtre. La 36^e brigade a passé ce jour de repos à Loudun. C'était un repos bien gagné, mais ce serait se tromper de croire que nos soldats ont eu de grands loisirs pendant cette journée. Ils n'ont, au contraire, guère eu de temps à perdre, car il leur a fallu nettoyer avec le plus grand soin les effets d'habillement et d'équipement, cirer, astiquer les cuirs, le fournement, etc., que sais-je encore? Enfin, comme il est dit dans la satanée théorie, « mettre tout dans le plus grand état de propreté. »

Et maintenant appelez le 2 septembre un jour de repos, si vous l'entendez!

La journée du 3. — L'affiche est changée. Le repos est fini. Et voilà, de nouveau, nos petits pioupious sur la route poussiéreuse et courbant l'échine sous le sac lourdement chargé, allongeant les jambes, et, malgré la fatigue, gais, pimpants, guillerets. Allons donc! Tout ça n'est-ce pas pour la patrie? Et on y va de bon cœur! Les réservistes ne sont pas les derniers à rire et à chanter. Ce sont de vrais bout-en-train. On a bien raison de dire que la bonne humeur et la gaieté n'abandonnent jamais le soldat français.

La 36^e brigade est partie de bon matin pour Orches, où le premier bataillon du 135^e doit cantonner. Les autres bataillons cantonneront dans les bourgs environnants.

D'Orches à Châtellerault, des manœuvres de brigade seront effectuées, le 4 septembre, contre le bataillon du 32^e régiment, en garnison à Châtellerault.

D'après notre correspondant, les habitants de Loudun auraient remarqué que les soldats du 77^e régiment paraissaient moins dispos que leurs camarades du 135^e régiment, bien que ceux-ci eussent accompli un trajet plus long.

Voici les dates des opérations qu'accomplira, pendant les grandes manœuvres, le 135^e et l'itinéraire qu'il suivra :

- 4 septembre, à Châtellerault.
- 5 — à Pleumartin.
- 6 — à Angles.
- 7-8 — Maille et Vicque.
- 9 — Le Blanc.
- 10 au 16, manœuvres de corps d'armée.
- 16, grande revue.
- Le soir, embarquement des réservistes qui reviendront par chemin de fer.
- Le retour des soldats de l'active (135^e) s'effectuera de la façon suivante :
- 17 septembre, repos à Moulins.
- 18 — cantonnement à Poitiers.
- 19 — Mirebeau.
- 20-21 — Loudun (repos).
- 22 — Doué-la-Fontaine.
- 23 — Brissac.
- 24 — Arrivée à Angers.

APPROVISIONNEMENT D'EAU AU 9^e CORPS D'ARMÉE

Les journaux de Paris ont tous annoncé qu'un entrepreneur s'était chargé de fournir 400.000 litres d'eau potable par jour au 12^e corps d'armée pendant les grandes manœuvres qui vont avoir lieu dans la Vienne; mais ils n'ont pas parlé du neuvième corps, ce qui laisse à supposer que nos régiments seront moins bien traités sous ce rapport.

Nous croyons pouvoir donner l'assurance que les mêmes précautions ont été prises par le commandant du 9^e corps et nous ajouterons que ce sont deux de nos compatriotes qui ont été chargés de ce service: MM. Schaffauser frères et Clémenceau, négociant en liquides.

(Petit Courrier.)

A l'occasion de la revue de Montmorillon, le Président de la République distribuera des croix de la Légion d'honneur et des médailles militaires, mais les promotions ne paraîtront

que quelques jours après la clôture des manœuvres.

ANGERS. — L'incendie des « Halles Industrielles ». — Un incendie s'est déclaré, samedi soir, vers huit heures dix, dans le bazar des « Halles Industrielles », situé à l'un des angles des rues Plantagenet et Saint-Laud.

Voici comment le feu a pris naissance :

Un jeune employé, M. Eugène X... monta au magasin du deuxième étage pour y chercher des brosses qui étaient demandées par un client. Il prit une lampe à essence de pétrole. Arrivé dans le magasin au deuxième étage, il heurta quelque chose et trébucha. La lampe lui échappa et vint se briser sur le plancher. Le liquide s'enflamma et mit le feu à des ballons en cellulose.

L'employé descendit en toute hâte et donna l'alarme.

Le magasin, qui était rempli de monde, se vida comme par enchantement. M. Charles Rousseau, directeur des « Halles industrielles », fit aussitôt mettre les volets; le personnel de la maison et les voisins organisèrent aussitôt les secours à l'aide de seaux.

Quelques minutes après, la pompe n° 7 (place du Cirque) arriva.

Le feu s'était développé avec une rapidité extrême. Des flammes sortaient par les fenêtres.

Une patrouille de pontonniers, qui passait à ce moment, organisa le service d'ordre.

A neuf heures, la plupart des pompes de la ville et celle du Haras étaient arrivées sur les lieux du sinistre.

Nos braves pompiers ont combattu avec un dévouement digne des plus grands éloges, les progrès de l'incendie.

Grâce à l'énergie déployée par tous et aux secours habilement organisés par MM. les officiers de la compagnie, le feu a pu être circonscrit avant qu'il ait atteint les autres étages.

Les dégâts sont considérables.

Le deuxième étage était garni de marchandises diverses, articles de ménage, jouets, ballons en cellulose, etc. Quant aux objets renfermés au premier étage, ils ont été complètement détériorés par l'énorme quantité d'eau jetée sur le foyer de l'incendie et qui est tombée à travers le plafond.

M. Rousseau estime à 80.000 fr. le chiffre des pertes. Elles sont, fort heureusement, couvertes par une assurance à la compagnie l'Union.

L'immeuble appartient à M^{me} veuve Bougère, banquier.

TOURS. — Le départ des troupes. — La ville de Tours va se trouver sans garnison pendant vingt à vingt-cinq jours.

Le 7^e hussards est parti jeudi pour les grandes manœuvres; le 25^e dragons est parti vendredi matin, et samedi matin, à 4 heures, sous une pluie battante. Le 32^e et le 66^e de ligne ont quitté Tours se dirigeant sur Poitiers, en passant par Azay-le-Rideau, l'Île-Bouchard et Châtellerault, où ces deux régiments arriveront mercredi.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 5 septembre. — Louis Raimbault, rue de la Fidélité.

MARIAGE

Le 5 septembre. — Urbain-Louis Haudebault, employé, a épousé Marie-Louise-Célestine Chouteau, domestique, tous deux à Saumur.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Louis Coquereau, tourneur, et Marie-Henriette Fardeau, lingère, tous deux à Saumur.

Louis Aloyau, menuisier, et Marguerite-Léontine Blain, tous deux à Saumur.

Jean-Pierre Edeline, propriétaire, à Château-du-Loir (Sarthe), et Marie Turounet (veuve), sans profession, à Saumur.

René Beaufrils, champagniseur, et Anna-Ernestine Bougel, sans profession, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 4 septembre. — René-Léon-Georges Bouin, 4 mois, hameau du Clos-Bonnet.

Le 5. — Marceline Lambert, couturière, 16 ans, rue Duplessis-Mornay.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 4 Septembre 1892

Versements de 107 déposants (23 nouveaux), 35.651 fr. 10.

Remboursements, 26,153 fr. 96.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

COURRIER DE LA MODE

Jamais l'ombrelle n'a eu autant de succès que cette année. Aussi est-elle immense et il serait dangereux, quand on en est muni, de passer deux sur les étroits trottoirs d'Orléans, par exemple. Sa couleur dominante, comme dans tout, du reste, est le blanc s'alliant à plusieurs toilettes et s'harmonisant avec le teint que les autres nuances font successivement passer au rouge et au vert sans aucun souci. Le haut manche en bois tordu permet de s'appuyer dessus sans crainte; on le rend élégant et distingué en y faisant incruster un chiffre en or.

L'été on abandonne le gant de Suède étroit pour la Saxe embaumé et glacé à l'intérieur, pour le Trouville, si commode dans sa tournure pataude; il ne s'occupe pas des doigts effilés, on le rentre sans la moindre gêne et il permet aussi facilement de cueillir une fleur que de conduire un fringant attelage de poneys.

Comme gants habillés, le gant gris-perle brodé de noir est détrôné par le gant crème à coutures invisibles, demandant à être porté très frais.

Avec la mode du gant clair, on se laisse un peu trop souvent aller à le mettre légèrement ombré, alors qu'il faut savoir se séparer d'une paire de gants avant qu'elle ait perdu la fraîcheur exigée par la délicatesse de sa teinte.

Grosse dépense dans le budget féminin que cette question de gants! Mais absolument nécessaire si l'on désire compter parmi les professionnels élégantes.

Dans le bon vieux temps, nous pourrions dire celui de nos aïeux, tellement c'est loin, un bas blanc bien tiré sur une jolie jambe était le *nec plus ultra* du *chic* d'alors. On bénissait le coup de vent et l'horrible boue qui permettaient de l'apercevoir. Aujourd'hui il est d'un *rococo* inouï; c'est à peine s'il ose se montrer dans les pensionnats de couvent, car nous sommes dans le règne de la fantaisie guidée par le goût.

Le bas noir est donc le bas par excellence, mais il faut le prendre de belle qualité sous peine de le voir promptement jaunir ou bleuer au lavage. A ce sujet, je me permet de glisser une sage recommandation à mes lectrices: Ne lavez vos bas ni à l'eau trop froide ni à l'eau trop chaude et additionnez votre eau de quelques gouttes de vinaigre ou mieux encore servez-vous d'une légère décoction de bois de Panama.

Le mouchoir a aussi son importance dans la toilette. Quelquefois, on suit la mode anglaise ou américaine, qui consiste à le porter au corsage ou à la ceinture, se détachant en petit bouquet sur la robe. Il se fait en baptiste blanche ou en linon de couleur, toujours minuscule; il est garni de dentelle ou de broderie ajourée à fils tirés. En général, on assortit le linon à la nuance du costume; ou, si l'étoffe est à disposition, on porte le mouchoir blanc, bordé de fleurettes de couleurs.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 4 septembre 1892.

La Bourse a bientôt oublié ses craintes de choléra; elle n'a plus eu en vue que l'abondance de l'argent et une absence complète de complications politiques, ce qui a déterminé au moment de la liquidation une hausse générale des rentes et des valeurs.

Le 3 0/0, après la fixation de son cours de

compensation à 100 fr., a monté à 100.37; le 4 1/2 est stationnaire à 105.62.

Des demandes à prime d'Italien en prévision des conséquences attendues de la démonstration de Gênes ont porté le cours du ferme à 92.67.

Les Méridionaux cèdent 649 fr.

L'Extérieure s'inscrit à 66 1/16.

Les Fonds Russes sont relativement moins bien tenus en raison de la faiblesse du Rouble. Le Russe Nouveau cote 79.60 et l'Orient 67.60.

L'action de la Banque de France, plus faible à terme sur la réponse de M. Loubet au vœu émis par le Conseil général de la Drôme, sur le partage des bénéfices avec l'Etat, se relève au comptant à 4,190 fr.

L'action du Crédit Foncier est en tendance très ferme à 1,120. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil a autorisé pour 2,237,700 fr. de prêts fonciers et pour 222,284 francs de prêts communaux. Rien n'autorise à craindre en ce moment que les remboursements anticipés deviennent un danger en présence des demandes de prêts nouveaux.

La Banque de Paris n'a pas tardé à s'entendre à 683 fr. dès que l'on a connu par le Correspondance de Madrid que la Banque Nationale avait donné son adhésion aux conditions de l'avance de 50 millions que la Banque de Paris procure au gouvernement. La Banque Nationale endossera les pagarés émis en représentation de l'avance.

La Société Générale a continué à se rapprocher du pair en conservant une allure régulière, sans éprouver de réaction, elle reste demandée au comptant à 484 fr. Le choix du 4 1/2 comme placement d'une partie de ses dépôts assure la progression de ses bénéfices pour le second semestre de l'exercice.

Le Crédit Lyonnais est ferme à 810. Ses comptes créditeurs à vue cessent d'être un danger attendu qu'entre les ressources immédiatement réalisables, son portefeuille commercial par la réescompte à la Banque lui procurerait une somme de 500 millions au moins, ce qui lui permettrait de satisfaire à toutes les demandes de remboursement.

L'action des Chalets de Commodité progresse sans secousse, elle reste demandée à 685. Partout où la compagnie installe de nouveaux chalets, elle obtient des résultats qui confirment l'opinion générale au sujet de l'avenir sur lequel peuvent compter les acheteurs au cours du jour.

L'obligation de la Société Immobilière de Tunisie est en avance de 5 francs sur ses précédents cours à 275 fr. La faveur dont jouit cette valeur s'explique par son revenu de 15 francs et par la plus value progressive des domaines qui sont la garantie de son titre.

Les Chemins Économiques sont à 423 fr.

Dernières Nouvelles

Paris, 5 septembre, 12 h. 05 soir.

M. Carnot a assisté à Chambéry à la fête de gymnastique où il a été acclamé ainsi qu'à sa visite à l'hôpital.

Au banquet du Comice agricole d'Epinal, M. Méline a constaté que jamais la situation agricole n'avait été meilleure qu'aujourd'hui, et que c'était aux droits protecteurs qu'on le devait.

ITAVAS.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEUX

EAU DE VIE BLANCHE Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre

Montpellier 45 — ... 1.75 —

Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER
PRÉSENTMENT
MAISON
Rue de Bordeaux, 15,
Précédemment occupée par M. le docteur Gérard, médecin major à l'Ecole de cavalerie.
Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
A L'AMIABLE
Petite MAISON
Avec JARDIN bien arboré
Contenant 500 mètres carrés environ.
S'adresser au bureau du journal.

MAISON
Rue du Portail-Louis, n° 4,
A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN 1893.
S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (342)

BAINS DE MER
Plage de St-Gilles-sur-Vie
(Vendée)
PLUSIEURS CHALETS MEUBLÉS
A Louer de 100 à 500 fr. par mois.
S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

VENDANGES
Sucre spécial
(MÉDAILLE D'OR PARIS 1889)
le plus pur de tous les sucres vinicoles. Pas de formalité de régie pour l'emploi. Echantillon et MANUEL du vigneron pour faire avec succès 2° et 3° vin, sont envoyés franco contre 0 fr. 45 c. par H. CLÉMENT, négociant à Saint-Quentin (Aisne).

A VENDRE
Un Dictionnaire
DE LITTÉRATURE
4 Volumes et un supplément reliés
S'adresser au bureau du journal.

MAISONS ET MAGASINS
A Louer présentement
Rue d'Orléans, 49.
S'adresser à M. MEYER, rue d'Alsace, 43.

A LOUER
MAISON NEUVE
Avec ou sans écurie
Place du Port-Saint-Nicolas, 3.
S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie, 21.

M. DEGREGZ, notaire à Saint-Clement-des-Lèves, demande, pour le 1^{er} novembre prochain, UN CLERC pouvant faire tous actes courants.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES
BANDAGES HERNIAIRES
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire
Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889,
Rue de la Banque, 16, à Paris
SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt: chez M^{me} Veuve LARDEUX, coutelier bandagiste
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4°
LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.
Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:
Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies du département.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
BRODERIES
M^{me} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
Très beau choix de Travaux fantaisie
LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

SOCIÉTÉ DES HUILES D'OLIVE DE NICE
Extrait de l'article 2 des statuts:
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »
DÉPÔT:
Maison IMBERT Fils
Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38
Spécialité d'HUILE D'OLIVE Verge extra
DE NICE
Le flacon... 2 fr. 80 // Le 1/2 flacon... 1 fr. 50
Verres repris à 30 centimes // Verres repris à 20 centimes
En Bonbonnes en verre garnies d'Osier
En bonbonne de 3 kilog.... le demi-kilog. 1 fr. 20
— de 5 kilog.... — 1 fr. 10
— de 10 kilog.... — 1 fr. »
MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES
Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

| CHEMINS DE FER -- 1 ^{er} Juillet 1892 | | | | | | | | | | | | |
|--|-------------|------------|-------------|------------|-----------|---------------------------|-------------|------------|-------------|------------|-----------|--|
| LIGNE DE L'ÉTAT | | | | | | LIGNE D'ORLÉANS | | | | | | |
| PARIS — SAUMUR — BORDEAUX | | | | | | BORDEAUX — SAUMUR — PARIS | | | | | | |
| STATIONS | Mixte matin | Mixte soir | Expr. matin | Omn. matin | Omn. soir | STATIONS | Mixte matin | Mixte soir | Expr. matin | Omn. matin | Omn. soir | |
| Paris | | | 7 55 | 12 50 | 7 55 | Bordeaux | | | 5 40 | 8 25 | 12 30 | |
| Chartres | 9 34 | 10 12 | 2 48 | 9 41 | 10 12 | Saintes | 7 12 | 9 9 | 11 40 | | | |
| Château-du-Loir | 11 20 | 1 58 | 6 37 | 12 30 | 1 10 | Niort | 5 25 | 9 42 | 10 51 | 2 7 | 2 36 | |
| Noyant-Méon | 11 29 | 2 3 | 8 7 | 1 15 | 5 6 | Thouars | 8 35 | 6 5 | 12 12 | 4 28 | 5 6 | |
| Limiers-Bouton | 11 43 | 3 17 | 7 49 | 2 3 | 6 6 | Montreuil-Bellay | 9 40 | 6 56 | 1 7 | 2 39 | 5 4 | |
| Vernantes | 11 54 | 3 30 | 8 8 | 3 3 | 6 16 | Brézé-Saint-Cyr | 9 59 | 7 17 | 2 53 | 5 18 | 6 3 | |
| Blou | 12 2 | 3 41 | 8 10 | 3 4 | 6 26 | Chacé-Varrains | 10 11 | 7 26 | 3 | 5 25 | 9 41 | |
| Vivv | | 3 49 | 8 17 | | 6 33 | Nantilly (arrivée) | 10 16 | 7 31 | 3 5 | | 6 14 | |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | SAUMUR (État) | | | Mixte | | | |
| (arrivée) | 12 15 | 1 38 | 4 2 | 8 29 | 1 50 | (arrivée) | 10 23 | 7 46 | Mixte | 3 16 | 6 26 | |
| (départ) | 12 20 | 1 44 | 4 14 | 8 34 | 1 55 | (départ) | | | Mixte | 3 16 | 6 5 | |
| Nantilly (arrivée) | 12 28 | 4 22 | 8 41 | | 7 | Nantilly (départ) | | 7 36 | 11 15 | 3 6 | 6 16 | |
| SAUMUR (État) | | | | | | SAUMUR (Orl.) | | | (arrivée) | | | |
| (arrivée) | 12 39 | 4 35 | 8 52 | | 7 12 | (arrivée) | 7 47 | 11 23 | 1 34 | 3 14 | 5 39 | |
| (départ) | 12 25 | 4 11 | 8 32 | | 6 50 | (départ) | 7 57 | 11 35 | 1 39 | 3 18 | 6 29 | |
| Nantilly (départ) | 12 32 | 4 23 | 8 43 | | 7 2 | Vivv | 8 11 | 11 49 | 3 30 | 5 57 | 6 43 | |
| Chacé-Varrains | 12 38 | 4 29 | 8 49 | | 7 8 | Blou | 8 20 | 11 58 | 3 36 | 6 6 | 6 52 | |
| Brézé-Saint-Cyr | 12 47 | 4 37 | 8 56 | | 7 16 | Vernantes | 8 33 | 12 11 | 3 49 | 6 19 | 7 6 | |
| Montreuil-Bellay | 1 28 | 4 45 | 9 11 | 2 25 | 3 | Limiers-Bouton | 8 46 | 12 23 | 4 | 6 31 | 7 18 | |
| Thouars | 2 2 | 4 51 | 10 10 | 2 52 | 3 19 | Noyant-Méon | 9 1 | 12 36 | 2 15 | 4 41 | 6 45 | |
| Niort | 4 30 | 9 1 | 12 22 | 4 39 | 11 40 | Château-du-Loir | 10 22 | 1 52 | 3 | 5 18 | 7 58 | |
| Saintes | 6 24 | 11 59 | 6 22 | 2 21 | 2 21 | Chartres | 2 47 | 5 56 | 9 46 | 12 4 | 12 45 | |
| Bordeaux | 9 56 | 4 22 | 9 3 | 4 56 | | Paris | 5 55 | 7 30 | 11 20 | 2 27 | 3 5 | |

| LIGNE D'ORLÉANS | | | | | | | | | | | | |
|--|------------|-------------|-----------|------------|------------|-------------|-----------|------------|---------------|--------------|-------------|------------|
| NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS | | | | | | | | | | | | |
| STATIONS | Omn. matin | Expr. matin | Omn. soir | Expr. soir | Omn. matin | Expr. matin | Omn. soir | Expr. soir | Direct. matin | Direct. soir | Mixte matin | Mixte soir |
| Nantes d. | 8 25 | 8 52 | 12 7 | 3 5 | | | | | 7 35 | 11 5 | | |
| Angers d. | 6 30 | 10 27 | 4 55 | 2 57 | 4 55 | 5 10 | 9 35 | 1 16 | 1 45 | | | |
| La Ménitrie | 7 10 | 10 40 | 12 27 | 3 42 | 5 20 | 6 13 | | | | | | |
| Les Rosiers | 7 19 | 10 56 | 12 31 | 3 52 | 6 13 | | | | | | | |
| St-Clément | 7 26 | | 12 40 | 3 59 | 6 22 | | | | | | | |
| St-Martin | 7 33 | | 12 45 | 4 7 | 6 31 | | | | | | | |
| Saumur ar. | 7 46 | 11 11 | 12 55 | 4 20 | 5 41 | 6 48 | 10 24 | 2 13 | 3 5 | | | |
| — dt. | 7 52 | 11 16 | 1 1 | 4 31 | 5 44 | 6 58 | 10 30 | 2 16 | 3 13 | | | |
| Varennes | 8 05 | 11 26 | 1 11 | 4 45 | 5 16 | 7 16 | | 2 38 | 3 47 | | | |
| Port-Boulet | 8 20 | 11 35 | 1 21 | 5 1 | 6 4 | 7 34 | 10 50 | 2 41 | 3 47 | | | |
| Langeais | 8 59 | 11 55 | 1 50 | 5 46 | 6 23 | 8 30 | 11 46 | 3 9 | 4 32 | | | |
| Tours ar. | 9 42 | 12 33 | 2 25 | 6 35 | 7 10 | 9 43 | 11 48 | 4 11 | 5 46 | | | |
| Paris arr. | 4 28 | 4 48 | 9 30 | 2 45 | 11 59 | 5 8 | 10 39 | 10 39 | | | | |

| LIGNE D'ORLÉANS | | | | | | | | | | | | |
|--|------------|---------------|-------------|-----------|--------------|------------|------------|-------------|-----------|--------------|-------------|------------|
| PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES | | | | | | | | | | | | |
| STATIONS | Omn. matin | Direct. matin | Expr. matin | Omn. soir | Direct. soir | Expr. soir | Omn. matin | Expr. matin | Omn. soir | Direct. soir | Mixte matin | Expr. soir |
| Paris (départ) | 11 20 | 12 20 | 9 25 | 11 45 | 1 5 | 8 25 | 12 45 | 11 20 | | | | |
| Tours (départ) | 5 43 | 8 45 | 1 20 | 4 51 | 7 15 | 11 57 | 10 40 | 2 53 | | | | |
| Langeais | 6 21 | 9 30 | 2 10 | 5 46 | 8 | 12 40 | 11 35 | 3 30 | | | | |
| Port-Boulet | 6 52 | 10 7 | 2 35 | 6 18 | 8 37 | | 12 17 | | | | | |
| Varennes | 7 3 | 10 19 | 3 6 | 6 29 | 8 49 | | 12 39 | | | | | |
| Saumur (arrivée) | 7 14 | 10 32 | 2 54 | 6 40 | 9 2 | | 12 57 | | | | | |
| — (départ) | 7 22 | 10 42 | 3 | 6 49 | 9 8 | | 1 16 | 1 30 | | | | |
| Saint-Martin | 7 34 | | | 7 1 | 9 22 | | 1 47 | | | | | |
| Saint-Clément | 7 40 | | | 7 7 | 9 29 | | 1 56 | | | | | |
| Les Rosiers | 7 48 | | | 7 14 | 9 37 | | 2 5 | 4 25 | | | | |
| La Ménitrie | 7 59 | 11 13 | 3 25 | 7 24 | 9 47 | | 1 36 | 2 20 | | | | |
| Angers (arrivée) | 8 41 | 11 53 | 3 54 | 8 6 | 10 36 | | 1 58 | 3 21 | | | | |
| Nantes (arrivée) | 11 14 | | 5 52 | 1 19 | 3 50 | | 6 13 | 6 46 | | | | |

| LIGNE D'ORLÉANS | | | | | | | | | | | | |
|--------------------|------------|-----------|------------|-----------|-------------|------------|-----------|------------|-----------|-------------|------------|-----------|
| LA FLÈCHE A SAUMUR | | | | | | | | | | | | |
| STATIONS | Omn. matin | Omn. soir | Omn. matin | Omn. soir | STATIONS | Omn. matin | Omn. soir | Omn. matin | Omn. soir | STATIONS | Omn. matin | Omn. soir |
| Saumur | 7 52 | 11 16 | 4 31 | | Bourgueil | 7 55 | 11 50 | 3 30 | | Saumur | 7 52 | 11 16 |
| Port-Boulet | 8 40 | 12 25 | 7 5 | | Port-Boulet | 8 15 | 12 34 | 3 40 | | Port-Boulet | 8 44 | 1 10 |
| Chinon | 9 4 | 1 5 | 7 29 | | Saumur | 9 4 | 12 33 | 4 5 | | Bourgueil | 8 54 | 1 20 |

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

Va par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,